



Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'AILLY SUR SOMME
Commune de Crouy Saint Pierre
et Commune associée de Saint Pierre à Gouy
Tél : 03 22 51 10 97 / Mail : mairie@crouysaintpierre.fr
Permanences : lundi et jeudi de 14h00 à 19h00



PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : JEUDI 27 JUIN 2024 18 heures 02 en Mairie de Crouy-Saint-Pierre

Étaient présents :
Monsieur SINOQUET Régis, Maire
Monsieur CLÉRÉ Denis, 1^{er} adjoint
Madame LEGROS Alexandra, 2^{ème} adjointe
Monsieur LEGRIS Cyril
Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre
Monsieur VAN LAECKEN Patrick
Madame SINOQUET Valérie

Étaient absents excusés :
Monsieur BOULET Bernard ;
Madame MEULIN Maryline (donne pouvoir à Monsieur VAN LAECKEN Patrick)
Monsieur LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre)

Secrétaire de séance : Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Le quorum étant respecté le Conseil Municipal a pu réglementairement délibérer.
L'ordre du jour formalisé sur la convocation transmise le 18 juin 2024 a été respecté et n'a pas suscité de demande de scrutin particulier.

Monsieur le Maire sollicite l'ajout à l'ordre du jour : Demande de subvention pour équipement sportif
Le Conseil municipal autorise l'ajout de ce point à l'ordre du jour qui se formalise comme suit :

- Approbation du précédent compte-rendu (CM du 30 mai 2024)
- **Biens sans maîtres :**
 - Aboutissement des procédures mises en œuvre le 30 novembre 2023
 - Présentation de situations particulières
 - Suspension d'arrêté suite saisine d'un notaire pour reprendre une succession
- **Présentation du dispositif d'adhésion au service « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Somme**
- **Élections Législatives**
 - Dispositions générales – Campagne d'affichage – Vote par procuration
 - Organisation du bureau de vote
- **Demande de subvention pour équipement sportif**
- **Informations diverses**
 - Tour de table et questions diverses

I – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU (CM DU 30 mai 2024)

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité et est entériné sans observations.

Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion du conseil municipal devrait se tenir le 2 septembre 2024.

II – BIENS SANS MAÎTRES

A – Aboutissement des procédures mises en œuvre le 30 novembre 2023

VU les arrêtés AR_192023, AR_202023, AR_212023, AR_222023, AR_232023, AR_242023, AR_252023, AR_262023, AR_272023, AR_282023, AR_292023, AR_302023, AR_312023, AR_322023, AR_332023, AR_342023, AR_352023, AR_362023, AR_372023, AR_382023, AR_392023, AR_402023, AR_412023, AR_422023, AR_432023, AR_442023, AR_452023, AR_462023, AR_472023, AR_482023, AR_492023 et AR_502023 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité prévue par l'article L.1123-3 alinéa 2 du Code Général de la propriété des personnes publiques, les biens sont donc présumés sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil et qu'ils peuvent donc revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE que la commune s'appropriera dans les conditions prévues par les textes en vigueur les biens faisant l'objet des arrêtés suivants :

AR_202023, AR_212023, AR_222023, AR_232023, AR_242023, AR_252023, AR_262023, AR_272023, AR_282023, AR_292023, AR_302023, AR_312023, AR_322023, AR_332023, AR_342023, AR_352023, AR_362023, AR_372023, AR_382023, AR_392023, AR_402023, AR_412023, AR_422023, AR_432023, AR_442023, AR_452023, AR_462023, AR_472023, AR_482023 et AR_502023 ;

CHARGE M. le Maire de prendre les arrêtés constatant l'incorporation dans le domaine communal et l'autorise à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

B – Présentation de situations particulières

Monsieur le Maire informe avoir reçu un courriel de Maître WAYMEL Benoit, notaire à Amiens informant de la contestation de Monsieur FORGET ;

Monsieur le Maire présente les résultats de la demande de renseignements n°8004P01 2024H3472 pour la période du 01/01/1974 au 17/06/2024 pour les biens A32, A327, A397, A410, A561 et ZI21 (AR_492023), le certificat du service de la Publicité Foncière certifie pour la période du 01/01/1974 au 03/06/2024 qu'il n'existe aucune formalité au fichier immobilier non informatisé, et aucune formalité indiquée au registre des dépôts pour la période du 04/06/2024 au 17/06/2024.

Monsieur le Maire informe avoir transmis ces éléments au correspondant de la Direction Générale des Finances Publiques.

Considérant que la commune est en attente d'éléments, Monsieur le Maire propose de suspendre l'arrêté n°AR_492023.

Après délibération, le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à suspendre la procédure d'acquisition de l'arrêté AR_492023

CHARGE Monsieur le Maire de poursuivre les investigations sur ce dossier

III – PRÉSENTATION DU DISPOSITIF D'ADHÉSION AU SERVICE « MISSIONS TEMPORAIRES » DU CENTRE DE GESTION DE LA SOMME

Monsieur le Maire présente le dispositif de « Missions Temporaires » du Centre de Gestion de la Somme. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme anime un service de « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service du Centre de Gestion de la Somme propose aux collectivités de rechercher puis mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités) ou sur un poste momentanément vacant.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque demande de mission de la part de la commune fera l'objet d'une fiche de renseignement qui en précisera l'objet, la période et les éléments de rémunération puis d'un contrat de travail avec l'agent identifié et enfin d'une facturation mensuelle auprès de la collectivité. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Madame LEROY-LONGUET interroge sur les frais d'adhésion.

Monsieur le Maire répond que la commune ne paye pas de frais d'adhésion à ce service facultatif. La commune paie les éléments de rémunération ainsi que des frais de dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**

- d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 01 juillet 2024 ;
- de donner mission à Monsieur le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion d'une durée de trois ans
- d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions, le cas échéant.

En aparté, Monsieur le Maire informe avoir eu recours au « Service des 6 cantons » pour bénéficier d'un renfort d'un agent « Espace Vert » qui a procédé au désherbage du cimetière de Saint-Pierre-à-Gouy et certains massifs à Crouy. Un employé est intervenu pendant trois jours sur la commune.

IV – ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

A – Dispositions générales - Campagne d'affichage – Vote par procuration

Monsieur le Maire présente les informations suivantes :

- Comme pour les élections européennes, la commune sera dotée d'un bureau de vote unique. Il se tiendra dans la salle des mariages de la Mairie (3 rue de la Croix) de la commune de CROUY-SAINT-PIERRE ;
- Pour la circonscription n°1 dont dépend la commune, il y a 5 candidats ;
- le candidat n°1 a déposé ce jour en mairie ses bulletins ;
- le candidat n°2 a désigné deux délégués pour la représenter.

B – Organisation du bureau de vote

Monsieur le Maire informe des différentes consignes relatives à la tenue des bureaux de vote.

Plusieurs élus interrogent sur l'organisation du bureau.

Monsieur le Maire informe que des affiches supplémentaires seront affichées dans le bureau de vote pour éviter d'éventuelles erreurs.

Madame LEROY-LONGUET informe de la venue de deux nouveaux résidents dans le village de Saint-Pierre-à-Gouy.

Monsieur le Maire répond avoir eu l'occasion de faire connaissance pour régler un problème de raccordement .

Monsieur le Maire informe avoir participé au troisième anniversaire de l'Aquanes de Flixecourt et avoir reçu du Président de la CCNS Monsieur LOGNON 20 tickets d'accès gratuits au centre aquatique. Monsieur le Maire redistribue aux membres du Conseil municipal les tickets.

V – DEMANDE DE SUBVENTION POUR ÉQUIPEMENT SPORTIF

Monsieur le Maire informe que le Conseil municipal a précédemment donné son accord pour l'installation de deux bouledromes et d'un jeu à ressort à Saint-Pierre-à-Gouy.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental de la Somme subventionne l'installation d'équipements sportifs sur son territoire. Cependant, le montant minimum des travaux est fixé à 10 000,00€ HT.

Considérant que les travaux n'ont pas commencé, Monsieur le Maire propose d'agréments le projet initial de nouveaux agrès pour l'Espace Intergénérationnel afin d'obtenir le seuil requis pour la subvention.

Monsieur le Maire explique qu'il existe également une subvention au titre de la région, malheureusement le seuil est beaucoup trop élevé.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Équipements sportifs	Montant HT
Fourniture et pose d'un AGRES – DIPS SIMPLE (RENOV'SPORT)	1 150,00 €
Fourniture et pose d'un AGRES – ESPALIER (RENOV'SPORT)	1 450,00 €
Fourniture et pose d'un AGRES – VELO ELLIPTIQUE (RENOV'SPORT)	2 280,00 €
Fourniture et pose d'un AGRES – ECELLE DE RYTHME (RENOV'SPORT)	890,00 €
BOULODROME 1 – Crouy-Saint-Pierre (TTP BELLIN)	1 872,00 €
BOULODROME 2 – Saint-Pierre-à-Gouy (TTP BELLIN)	2 808,00 €
Fourniture et pose d'un panneau d'accueil (RENOV'SPORT)	360,00 €
Fourniture d'un Jeu à ressort (RENOV'SPORT) – Saint-Pierre-à-Gouy	1 000,00 €

TOTAL HT	11 810,00 €
-----------------	--------------------

Subvention : « Soutien aux équipements sportifs » 40,00% Conseil départemental de la Somme	4 724,00 €
--	------------

Reste à charge à la commune	HT	7 086,00€
	TVA	2 362,00 €
	Total	9 448,00 €

Madame LEROY-LONGUET demande si le sol sera adapté. Monsieur le Maire informe que la pose des agrès sera effectuée par l'entreprise agréé pour plus de sécurité.

Monsieur le Maire informe qu'il souhaiterait investir dans la parcelle D200 qui jouxte le Chemin de l'Abreuvoir pour y déposer les équipements prévus pour Saint-Pierre-à-Gouy. Si les propriétaires ne

souhaitent pas vendre ou demandent un prix trop élevé, la commune installera les équipements sur le Chemin de l'Abreuvoir. (Boulodrome et jeu à ressort)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention « Soutien aux équipements sportifs » auprès du Conseil Départemental de la Somme ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants ;

VIII – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que l'entreprise TTP BELLIN à gracieusement réaliser un massif circulaire Rue Robert Pecquet, près de l'Espace Intergénérationnel.

Monsieur le Maire invite la commission « Communication, Média et Internet » à réactualiser le livret de bienvenue de la Commune.

Monsieur le Maire informe que plusieurs familles se sont récemment installées. Il faudra les rencontrer pour leur remettre ce livret.

Monsieur le Maire informe et invite les élus à relayer le Concours des maisons fleuries.

Monsieur le Maire présente d'une conférence-exposition qui aura lieu le 11-12-13 novembre dans la salle des fêtes. Cette action sera pilotée par l'ADAC, la municipalité et Madame Amandine WINGEL qui organisera l'ensemble des conférences.

Monsieur le Maire informe que le contrat de la salle des fêtes sera actualisé à l'issue des travaux. Des nouveaux tarifs seront également étudiés.

Monsieur CLÉRÉ informe que la déclaration pour le raccordement forain a été réalisée.

Monsieur le Maire interroge Madame LEGROS, Présidente du Comité des Fêtes concernant les flyers pour la réderie. Madame LEGROS informe que les flyers sont réalisés par le Crédit Agricole. Ils seront distribués prochainement.

Monsieur LEGRIS demande s'il serait possible de mettre du macadam sur les trottoirs du Carrefour RD3/Rue de la Croix pour remplacer les cailloux.

Monsieur CLÉRÉ informe que les emplois Verts doivent intervenir sur le Cimetière de Crouy. (Désherbage)

Monsieur le Maire informe avoir été « incendié » par un administré à cause d'un épisode de fumée qui a recouvert le village. Monsieur le Maire explique avoir recherché la cause de cette fumée avec Monsieur LEGRIS. Après discussion avec les pompiers dépêchés sur place, il s'avère que l'origine de la fumée est dû à de l'écobuage à Bourdon.

Madame LEROY-LONGUET dit que si les trottoirs étaient goudronnés, ils auraient moins besoin d'entretien. Elle informe que beaucoup d'entretien de ceux-ci n'est pas réalisé à Saint-Pierre-à-Gouy.

Monsieur LEGRIS informe que les administrés devraient participer.

Monsieur le Maire informe que la commune ne dispose que d'un agent pour 10km² de superficie.

Monsieur le Maire envisage l'organisation d'une journée citoyenne début juin 2025.

Monsieur le Maire informe qu'il n'existe pas de subvention pour les trottoirs.

Madame LEGROS informe avoir déjà proposé ce dispositif, à l'époque le Conseil municipal était hostile à cette démarche.

Madame LEROY-LONGUET informe que les talus sont envahis par les mauvaises herbes.

Monsieur CLÉRÉ répond qu'une relance a été effectuée auprès du SIVU pour le fauchage.

Madame LEROY-LONGUET transcrit la demande d'une administrée concernant de la végétation qui entrave la luminosité de son habitation.

Monsieur le Maire informe avoir contacté le propriétaire par téléphone sans réponse. Une relance va être effectuée.

Madame LEROY-LONGUET signale deux « nids de poule » devant les conteneurs poubelles à Saint-Pierre-à-Gouy.

Madame SINOQUET interroge sur la fermeture de la mairie.

Monsieur le Maire répond que la mairie sera fermée au public du lundi 29 juillet au jeudi 29 août 2024 inclus. Une permanence téléphonique et une veille internet sera maintenue.

Monsieur VAN LAECKEN questionne sur la procédure de reprise de concessions au Cimetière de Crouy. Monsieur le Maire informe qu'une relance a été effectuée auprès de l'entreprise Caudrelier pour connaître la date d'intervention.

Monsieur le Maire ajoute qu'une procédure sera prochainement lancée pour le Cimetière de Saint-Pierre-à-Gouy. Deux tombes seraient à récupérer. La création d'un ossuaire est à prévoir.

Madame LEROY-LONGUET signale que la haie à l'entrée du Cimetière de Saint-Pierre-à-Gouy est à tailler.

Monsieur VAN LAECKEN signale une pile de quatre pneus dans le « Chemin du Gard ».

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 19h50.

Le Maire
Régis SINOQUET

Secrétaire de séance
Marie-Pierre LEROY-LONGUET